



**Conseil économique
et social**

Distr. GÉNÉRALE

E/CN.15/1997/4/Corr.1
25 avril 1997

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION POUR LA PRÉVENTION DU CRIME
ET LA JUSTICE PÉNALE

Sixième session

Vienne, 28 avril-9 mai 1997

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

**RÉFORME DE LA JUSTICE PÉNALE ET RENFORCEMENT
DES INSTITUTIONS JUDICIAIRES**

MESURES VISANT À RÉGLEMENTER LES ARMES À FEU

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Page 2, paragraphe 4, deuxième ligne

Sans objet en français

Page 3, alinéa a) du paragraphe 10, première ligne

Après (P-8), ajouter organisée par le Service de la police nationale du Japon et

Page 4, paragraphe 16, première phrase

Remplacer le texte existant par En l'espace de quatorze mois seulement, le Secrétariat, secondé par l'équipe du projet et bénéficiant de l'appui financier constant du Gouvernement japonais, est parvenu à mettre au point et à diffuser un questionnaire auquel 46 pays ont déjà répondu. Le Gouvernement canadien a aidé le Secrétariat et l'équipe du projet à élaborer le questionnaire de l'enquête.

*E/CN.15/1997/1.

Page 5, paragraphe 19, première ligne

Remplacer du Gouvernement canadien *par* des Gouvernements canadien et japonais

Page 18, paragraphe 21

Supprimer la troisième phrase

Avant la dernière phrase, ajouter La plupart des États ont aussi mentionné l'existence d'un système de consignation administratif des armes à feu.